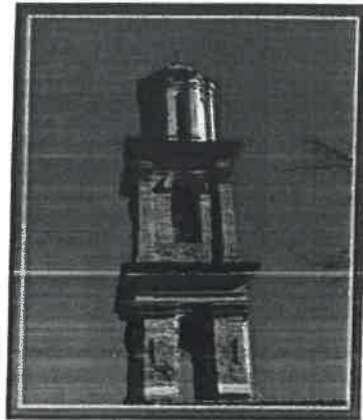


Département de la Haute-Corse
Arrondissement de Corte



LUGO DI NAZZA
Mairie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001499-20220831-ARRETE032022-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2022

Affichage : 31/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

APPRÊTE 31/08/2022
MISE EN LIGNE : 31/08/2022

Le Maire de **LUGO DI NAZZA**,

ARRETE n°032022 du mercredi 31 août 2022 portant sur la levée de l'arrêté suspensif du permis de construire PC 02B 149 22 00001 au profit de M Grazietti sur la bâtisse C 180, 181 C 179

Le maire de la commune de Lugo di Nazza.

Vu l'arrêté suspensif en date du 20 mai 2022 motivé par les copropriétaires Monsieur Grégoire Finidori et les consorts Ottavi dans l'attente d'engager de leur part un recours gracieux de contestation du permis de construire instruit au profit de M Grazietti

Vu la crainte des consorts Ottavi et Finidori évoquant la possible fragilité de la bâtisse en vue d'une éventuelle surélévation de celle-ci,

Vu le rapport de l'expert (Bureau d'Etude) INGECO de Ghisonaccia mandaté par M Grazietti, en date du 05 juillet 2022 attestant que la surélévation de la bâtisse était réalisable

Considérant que les arguments relevés sur la fragilité de la bâtisse ne sont plus motivés

Considérant que le conflit actuel entre les consorts Grégoire Finidori et Ottavi contre M Grazietti est d'ordre privé

ARRETE

Article 1er : lève l'arrêté suspensif du permis de construire PC 02b 149 22 0001 au profit de M Grazietti à partir de ce jour, le mercredi 31 août 2022

Article 2 :

Ce présent arrêté sera publié sur le site de la mairie et affiché dans la commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Au contrôle de légalité de la sous préfecture de Corte

